

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Philippe MAUFFREY pouvoir à Gérard LABORDERIE, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Séverine VACHON pouvoir à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2010-788 du 2 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Niortais est engagée dans des démarches de développement durable (Schéma de cohérence territoriale (SCoT) puis Plan local d'urbanisme intercommunal déplacement (PLUiD), Plan climat air énergie territorial, label climat-air-énergie, prévention des déchets, accessibilité, mobilité, politiques de l'habitat, ...). Elle a par ailleurs fait le choix d'articuler l'ensemble de ses politiques publiques autour des 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies).

Il est donc important de pouvoir à la fois évaluer sous cet angle les politiques publiques portées, capitaliser l'ensemble des actions relatives à ces sujets et les valoriser. Le décret du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la Loi Grenelle II, impose aux collectivités territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Rapport de Développement Durable, qui doit être présenté préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.

Afin d'objectiver ses actions en matière de développement durable et de répondre aux exigences réglementaires, la Communauté d'Agglomération du Niortais a choisi d'articuler son rapport de Développement Durable autour de :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement des citoyens et la cohésion sociale des territoires ;
- Les modes de production et de consommation responsables.

Les enjeux de développement durable, mêlant environnement, économie et social nous obligent. En effet, les urgences sont nombreuses :

- L'adaptation au changement climatique, en particulier par la réduction des ilots de chaleur, le développement de puits de carbone naturels, la dés-imperméabilisation des sols, la re-végétalisation en zones rurales et urbaines ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la réduction de notre dépendance aux

énergies fossiles, via la diminution de nos consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables ;

- La lutte contre l'effondrement de la biodiversité ;
- Le lien social à renouveler, notamment entre générations, au bénéfice des plus démunis et/ou des plus en difficulté, nécessaire au titre de la cohésion des territoires ;
- L'économie réelle et durable, elle-même en transition, sous couvert de crise énergétique, d'indispensable réindustrialisation du territoire national, et de capacité à attirer de jeunes talents pour construire ce nouveau modèle.

Sur ces différents enjeux, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage. Au travers de ses nombreuses actions et de ses indicateurs, le Rapport de Développement durable 2025 en témoigne.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du Rapport de Développement Durable 2025, annexé à la présente.

Le conseil prend acte.

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président